



MUNICIPALITÉ DE  
**LAC-SIMON**

## INFOLETTRE DÉCEMBRE 2021

### MOT DU MAIRE

Je vous félicite d'avoir exercé votre droit de vote lors des dernières élections. Nous avons la chance de vivre dans un pays démocratique et nous nous devons de conserver ce droit de choisir nos élus.

En ce qui concerne le nouvel hôtel de ville, j'ai le plaisir de vous informer que les travaux pour terminer l'extérieur de l'immeuble commenceront bientôt, afin de laisser passer la crise actuelle qui occasionne la hausse des coûts du prix des matériaux et s'assurer que notre bâtiment soit protégé contre les intempéries de l'hiver.

Une autre belle nouvelle pour les amateurs de hockey et de patinage de fantasia : vous aurez une mini-patinoire pour pratiquer vos sports préférés. C'est petit, mais c'est un début. Il va de soi que toutes les activités hivernales seront bientôt offertes, si les conditions météorologiques propices à la pratique de sports d'hiver sont réunies pour garantir une belle saison!

Enfin, quelle chance nous avons eue cette année! En effet, des lutins venus du Pôle Nord ont installé une boîte aux lettres, à côté de la patinoire, pour permettre aux enfants d'écrire au Père Noël.

Je profite donc de l'occasion pour vous offrir les vœux de la saison. Le personnel et les conseillers se joignent à moi pour vous souhaiter un *Heureux temps des fêtes*. Soyez prudents et continuez à appliquer les consignes sanitaires.

Joyeux Noël !

Jean-Paul Descoeurs



### VŒUX DE NOËL 2021

Le Conseil municipal de Lac-Simon vous souhaite à toutes et à tous,  
un Joyeux Noël et une Bonne Année 2022  
Paix, amour, santé et prospérité!



Jean-Paul Descoeurs, maire

Conseillers(ères) : Chantal Crête, Anik Bois, Manon Bastien-Couturier,  
Gilles Ladouceur, Don Saliba et Jocelyn Martel  
Louise Sisle, directrice générale et toute l'équipe du personnel



**Notez que nos bureaux administratifs seront fermés à partir du 24 décembre 2021 jusqu'au 4 janvier 2022 inclusivement.**

# Le nouveau Conseil municipal



## ASSERMENTATION DES NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL 2021-2025

Le 16 novembre 2021, la directrice générale et greffière, Louise Sisle, a procédé à l'assermentation de monsieur Jean-Paul Descoeurs, élu maire à l'élection du 7 novembre dernier.

Par la suite, madame Louise Sisle a invité les autres membres du Conseil à prononcer leur serment et elle les a assermentés à leur tour.

## FORMATION OBLIGATOIRE SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Selon l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, les élus qui n'ont pas déjà suivi la formation obligatoire doivent suivre cette formation et déclarer qu'ils l'ont suivie dans les 6 mois suivant le début de leur mandat.

Le Conseil municipal complet accepte de suivre cette formation qui est prévue au mois de janvier 2022.

Un montant de 1 000 \$ (taxes en sus) sera prévu au budget 2022, cependant cette dépense sera effectuée en 2021 et inscrite dans les dépenses reportées. Le coût moyen par participant est de 143 \$ plus taxes.

## ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DE L'ANNÉE 2022

Suivant l'article 148 du Code municipal, avant le début de chaque année civile, le Conseil municipal doit adopter le calendrier de la tenue des séances ordinaires du Conseil de la Municipalité de Lac-Simon, en fixant le jour et l'heure du début de chacune des séances.

Voici le calendrier adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2022, qui se tiendront à **20 h le premier vendredi de chaque mois**, à l'hôtel de ville, sis au 849, chemin du Tour-du-Lac.

## CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DE L'ANNÉE 2022

|   |         |   |           |
|---|---------|---|-----------|
| 7 | janvier | 8 | juillet   |
| 4 | février | 5 | août      |
| 4 | mars    | 2 | septembre |
| 1 | avril   | 7 | octobre   |
| 6 | mai     | 4 | novembre  |
| 3 | juin    | 2 | décembre  |

Veuillez prendre note qu'une **séance extraordinaire** se tiendra le **17 décembre 2021 à 19 h** pour la présentation et l'adoption du budget ainsi que du programme triennal d'immobilisations conformément aux articles 954 et 956 du Code municipal.

## MOT DE LA DIRECTION

Bonjour à tous,

Cette fin d'année en sera une mouvementée! L'excitation des élections ajoutée aux prévisions budgétaires de 2022 et à la fermeture de l'année rendent ce temps de l'année un peu fébrile. L'anticipation des nouvelles réalisations et la satisfaction du travail accompli pour l'année complétée amènent son lot d'agitation.

Au courant de l'année 2021, malgré la pandémie et le confinement, nous avons assisté à différentes activités organisées par nos précieux comités, que ce soit la Fête nationale, les feux d'artifice du mois de juillet, les soirées jeunes 12-17 ans en mode vacances, le spectacle de Samian et celui d'Éric Pichette ainsi que la soirée de cinéma à la plage. Également, nous avons bénéficié des douces matinées-conférences historiques « Lac-Simon raconte » et sans oublier les activités du Club de marche et ceux de mycologie, nous pouvons dire que notre Municipalité a rayonné autant que les couleurs des arbres cet automne! Bravo et merci à tous nos élus et nos précieux bénévoles impliqués qui permettent la réalisation de tous ces divertissements et merci pour cette belle dynamique.

Les mois à venir seront certainement aussi bien remplis. N'hésitez pas à consulter les médias sociaux et la page internet de la Municipalité et/ou le facebook de la Corporation des loisirs de Papineau pour connaître les activités culturelles et divertissantes qui s'offrent à vous dans notre belle région. Cependant, celles-ci étant dépendantes des normes de santé publique, il est donc difficile de prévoir à l'avance la tenue de certains événements, mais soyez assuré que tous y travaillent afin de vous offrir du divertissement.

Tout comme les comités, l'équipe des Travaux publics fut très occupée lors des deux derniers mois. En plus des tâches d'entretien au quotidien de nos infrastructures et des services aux citoyens, ils ont travaillé ardemment à la remise en forme de la flotte de camions pour l'hiver : peints, graissés, inspectés et équipés de leurs installations hivernales, ils sont prêts à desservir efficacement la Municipalité lors des tempêtes. Merci les gars pour votre dévouement!

Louise Sisa  
Directrice générale

## PROJETS EN COURS

- ▶ Aménagement et revêtement extérieurs du nouvel hôtel de ville
- ▶ Acquisition d'une pelle sur roues (appel d'offres public sur SEAO)
- ▶ Acquisition d'un pick-up 3500 (appel d'offres sur invitation)
- ▶ Acquisition d'un logiciel SYGED – Conseil sans papier

## NOMINATION DE LA PERSONNE AUTORISÉE POUR LA SIGNATURE DES DOCUMENTS RELATIFS AU CALENDRIER DE CONSERVATION

Le Conseil municipal de Lac-Simon autorise madame Louise Sislá, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité de Lac-Simon, un nouveau calendrier de conservation des documents et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce nouveau calendrier ou modification ultérieure à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

## ENGAGEMENT D'UN ÉTUDIANT À TITRE DE PRÉPOSÉ AUX LOISIRS

|                             |   |
|-----------------------------|---|
| Date du début de l'emploi : | du 15 décembre au 15 mars 2022 (env. 13 semaines)       |
| Nombre d'heures :           | horaire variable pour un maximum de 35 heures / semaine |
| Salaire :                   | 16,11 \$/h  |
| Poste                       | étudiant temporaire                                     |
| Subventionné                | à 50 % par le programme d'emplois verts (ACPL)          |

En ce qui concerne l'administration, lors de la dernière séance ordinaire du Conseil municipal, il fut résolu que le Conseil procède à l'embauche d'une jeune personne dont le salaire est subventionné à 50% par le programme d'emplois verts (ACPL) pour la saison hivernale.

Nous lui souhaitons bienvenue dans une équipe dynamique et efficace.

## ADOPTION DU BUDGET / INVITATION

Veuillez prendre note que la séance spéciale pour l'**ADOPTION DU BUDGET 2022** et du plan triennal d'immobilisations aura lieu, le **vendredi 17 décembre 2021 à 19 h à la salle du Conseil municipal**.

## DEMANDES DE SUBVENTIONS

### ► Programme de soutien aux politiques familiales municipales

La Municipalité de Lac-Simon désignera un(e) conseiller(ère) en janvier à titre de « responsable des questions familiales (RQF) », afin que cette personne assure un lien avec la communauté sur toutes les questions familiales, qu'elle ait la responsabilité du comité municipal de la Politique familiale (comité famille) et qu'elle assure, au nom du Conseil, le bon cheminement du développement ou du suivi de la politique familiale.

### ► Programme nouveaux horizons pour les aînés

## MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS – MISE À JOUR DE LA POLITIQUE DES AÎNÉS ET DU PLAN D'ACTION / DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ET NOMINATION AÎNÉS

La Municipalité de Lac-Simon a la volonté de permettre à ses citoyens de vieillir en restant actifs.

Un des objectifs au plan d'action déposé en 2018 et qui accompagne le plan de développement de la Municipalité est de s'assurer du bien-être des aînés résidant sur son territoire. Lors du précédent mandat une enquête a été menée auprès de ceux-ci pour mieux connaître leurs attentes, leurs besoins, leurs intérêts et leurs préoccupations.

## DEMANDES DE SUBVENTIONS (... SUITE)

Le Conseil municipal de Lac-Simon a mandaté Louise Sisla, directrice générale, pour déposer une demande de financement auprès du ministre de la Famille et des Aînés dans le but de faire la mise à jour de la politique des aînés et du plan d'action qui en découle et a nommé Chantal Crête, conseillère, à titre de « responsable des dossiers aînés (RDA) », celle-ci va assurer un lien avec la communauté sur toutes questions au sujet des aînés, elle a la responsabilité du comité de la Politique des aînés et va assurer, au nom du Conseil, le bon cheminement du développement et du suivi de la politique des aînés.

## SÉCURITÉ PUBLIQUE

### **Votre vigilance... peut faire toute une différence!**

La Municipalité de Lac-Simon a instauré un programme de protection du voisinage : **Bon voisin Bon œil**. Ce programme est principalement axé sur la prévention contre le vol par effraction dans les résidences. Il mise sur la mobilisation de groupes de citoyens qui, de concert avec la Sûreté du Québec, mettent de l'avant des moyens de réduire les risques de vols par effraction dans leur secteur.

Plusieurs expériences démontrent que l'action concertée des citoyens et des policiers peut contribuer à prévenir et à diminuer le nombre de vols par effraction et, par conséquent, à améliorer la qualité de vie et le sentiment de sécurité des citoyens.

En cette période des Fêtes, nous vous demandons d'être vigilants et d'où l'importance de signaler aux policiers, avec précision, tout individu ou situation suspecte.

**N'hésitez pas à communiquer en tout temps avec  
la Sûreté du Québec au 9-1-1 ou au (514) 310-4141 ou par cellulaire \*4141.**

## MESSAGE DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE



### ***Vous avez toujours voulu devenir pompier et relever des défis ?***

Le Service de sécurité incendie est présentement en campagne de recrutement!

Le travail consiste à répondre aux alertes d'incendies et autres appels d'urgence, à effectuer des tâches d'entretien de la caserne, des appareils et matériaux requis pour combattre les incendies, à participer aux pratiques et à la formation.

### **Les exigences sont les suivantes :**

- ▶ S'engager à suivre la formation requise selon la loi en sécurité-incendie;
- ▶ Posséder une formation incendie, reconnue par le ministère de l'Éducation;
- ▶ Être âgés d'au moins 18 ans;
- ▶ Être en bonne condition physique et se soumettre aux examens médicaux;
- ▶ Posséder un permis de conduire de la classe 4A;
- ▶ Résider sur le territoire de Lac-Simon – Chénéville – Duhamel ou à proximité;
- ▶ Avoir une bonne disponibilité;
- ▶ Ne posséder aucun antécédent criminel.

Si le poste vous intéresse, saisissez cette chance de le devenir en communiquant avec Monsieur Bruno Bédard, directeur par intérim du Service de sécurité incendie de Lac-Simon à l'adresse courriel suivante : [911@lac-simon.net](mailto:911@lac-simon.net)

Le temps des Fêtes arrive à grands pas, voici quelques conseils afin de mieux vous guider dans l'achat et l'installation de vos décorations.

### QUELQUES CONSEILS...

- ▶ Utilisez des lumières décoratives homologuées par un organisme reconnu tel que CSA ou UL  
- ▶ Examinez vos décorations lumineuses avant de les installer. Jeter celles qui sont défectueuses, séchées ou fendillées.
- ▶ Débranchez-les avant de remplacer des ampoules. Assurez-vous que les ampoules de remplacement ont le même voltage que les anciennes.
- ▶ N'utilisez pas à l'extérieur des décorations conçues pour l'intérieur, et vice-versa.
- ▶ Tout article utilisé à l'extérieur doit être branché à une prise avec disjoncteur de fuite à la terre (au besoin, communiquez avec un maître électricien pour en faire installer une).
- ▶ Si vous placez des décorations extérieures près du sol, fixez les cordons de rallonge autour des piquets de bois pour les tenir loin de la neige et de l'eau.
- ▶ **Attention de ne pas surcharger le circuit électrique.** Éteignez les décorations lumineuses dès que vous quittez la maison ou allez au lit! L'utilisation d'une minuterie est conseillée.
- ▶ Après le temps des fêtes, rentrez les guirlandes et les cordons de lumières extérieures pour éviter qu'ils soient endommagés par les intempéries et le soleil.
- ▶ Les décorations lumineuses doivent être utilisées pour une **période de temps restreinte**. Elles ne sont pas conçues pour un usage à long terme.

### Les cordons de rallonge

- ▶ Utilisez des cordons de rallonge homologués par un organisme reconnu comme CSA ou ULC. Évitez les cordons trop longs qu'il faudrait enrouler. Le câble risquerait alors de surchauffer et de provoquer un arc électrique.
- ▶ Si vous devez utiliser un cordon de rallonge pour vos décorations extérieures, assurez-vous d'abord qu'il soit conçu pour un usage extérieur.
- ▶ Ne **surchargez pas** les prises de courant et les cordons de rallonge. Utilisez plutôt une barre d'alimentation.
- ▶ Ne placez pas les cordons de rallonge dans un endroit passant. Installez le sapin et les autres décorations électriques près d'une prise de courant; de cette façon, le cordon de rallonge ne sera plus nécessaire.
- ▶ Ne cachez pas les cordons de rallonge sous un tapis ou une carpe. Le poids des gens qui marchent sur le tapis et la friction occasionnée par les pas peuvent endommager le cordon et accroître les risques d'incendie. Ne laissez pas courir un cordon de rallonge dans une entrée de porte. L'isolation du cordon pourrait être endommagée si la porte se refermait dessus. N'utilisez qu'un seul cordon de rallonge à la fois. Ne branchez pas de cordons de rallonge bout à bout.

En mon nom et au nom de toute l'équipe, nous vous souhaitons de très Joyeuses Fêtes!

Bruno Bédard  
Directeur incendie par intérim



# Saviez vous que?

Bonjour chers citoyens et citoyennes de Lac-Simon,

Afin de mieux vous informer, j'aurai le plaisir de vous présenter sous forme de capsules à chaque parution de notre média écrit, une partie de notre réglementation municipale.

Nous verrons ensemble la majorité des règlements qui touchent directement ou indirectement beaucoup de citoyens et citoyenne et qui demeurent méconnus de la population.

Je crois qu'il est important que tous connaissent et comprennent cette réglementation. Chaque municipalité au Québec possède sa propre réglementation et elle peut être très différente d'une municipalité à l'autre. Il y a également beaucoup de réglementation au niveau provincial qui peuvent nous intéresser en tant que citoyens (nes) de Lac-Simon. L'un d'entre eux, le règlement sur la chasse parle du nourrissage du cerf de virginie (chevreuil). Pour cette parution, je traiterai de ce règlement provincial qui relève de la loi sur la conservation et mise en valeur de la faune.

Voyons ce que cet article mentionne :

## Règlement sur la chasse

### **Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune**

Les moyens à l'aide desquels la chasse d'un animal est permise sont :

**Dans le cas du cerf de Virginie, une substance nutritive ou olfactive ne peut être déposée pour l'appâter au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> décembre au 31 août. L'utilisation d'une substance saline pour l'appâter est permise en tout temps.**

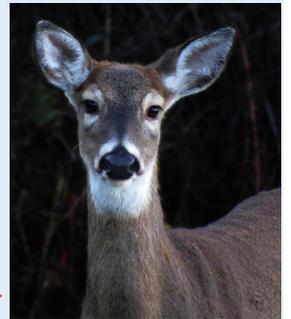
Donc, comme on peut le constater, il est présentement permis de faire le nourrissage du chevreuil à l'année sauf pour ceux qui appâtent pour la chasse, ces derniers sont autorisés à nourrir du 1<sup>er</sup> septembre au 30 novembre de chaque année.

Il y a des choses importantes à savoir pour ceux qui veulent nourrir les chevreuils dans leur cour ou près de leur résidence surtout ceux qui utilisent le maïs.

Outre les problèmes de santé et la mortalité associés à une nourriture inappropriée, le nourrissage artificiel peut engendrer de nombreuses autres conséquences négatives, notamment :

- ▶ la rétention des cerfs dans des milieux moins favorables à leur survie, en dehors des ravages;
- ▶ la dégradation de l'habitat du cerf autour des sites de nourrissage par une trop grande concentration d'animaux à ces endroits;
- ▶ les dommages causés à la propriété privée près des sites de nourrissage (plantes ornementales, cultures, plantations, etc.) par les cerfs et les autres animaux attirés par la nourriture;
- ▶ l'attirance des prédateurs vers les milieux habités (ex. : coyotes);
- ▶ l'augmentation du nombre d'accidents routiers lorsque les sites de nourrissage sont à proximité d'une route;
- ▶ la transmission de maladies et de parasites au site de nourrissage par l'ingestion de nourriture contaminée par la salive, l'urine, les excréments et les contacts physiques accrus entre les animaux;
- ▶ l'augmentation locale potentielle de la tique à pattes noires associée à la transmission de la maladie de Lyme chez l'humain;
- ▶ la facilitation des activités de braconnage comme l'abattage des cerfs hors saison à courte distance avec des armes de petits calibres.

Pour toutes ces raisons, le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a l'intention d'interdire le nourrissage du cerf de Virginie du 1<sup>er</sup> décembre au 31 août sur tout le territoire de la province, à l'exception de l'île d'Anticosti.



## Saviez vous que?...

Ce qu'il faut leur donner est de la moulée nutritive spécialement conçue pour les cervidés et elle se vend partout où l'on trouve de la nourriture pour bétail. Elle est un peu plus chère mais vous conserverez vos chevreuils en santé tout l'hiver!

Il me fera plaisir de vous aviser de tout changement à ce niveau.

Pour plus d'information sur ce sujet, je vous invite à consulter le site du ministère à l'adresse suivante : Le nourrissage artificiel des cerfs de Virginie en hiver - Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (gouv.qc.ca)

Voilà pour cette parution!

*Un autre sujet important sera présenté dans la prochaine parution. J'espère que ces quelques lignes vous ont été profitables et n'hésitez pas à me faire part de vos commentaires ou suggestions de sujets.*

Être près des citoyens c'est aussi ça!

Jocelyn Martel  
Conseiller siège #6

### CALENDRIER 2022

#### COLLECTE DES ORDURES—RECYCLAGE, ETC.

Vous trouverez ci-joint votre calendrier 2022 pour les collectes des circuits Est et Ouest de la Municipalité de Lac-Simon.

Vous noterez qu'une collecte de feuilles tardive a été ajoutée au calendrier étant donné que plusieurs citoyens en avaient fait la demande cet automne.



### COLLECTE SPÉCIALE – SAPINS DE NOËL

Nous vous informons qu'une collecte spéciale aura lieu le **mardi, 11 janvier 2022** afin de ramasser les sapins de Noël. Nous vous demandons de dégarnir les sapins et d'y enlever tous résidus de guirlande ou autres matériaux.

*Si un problème majeur survient, nécessitant le report de cette collecte, nous vous aviserons via notre page Facebook et notre site Internet.*



## DU NOUVEAU À LA COOP !

Nous avons le plaisir de vous annoncer une nouvelle ressource depuis la mi-octobre : un infirmier praticien spécialisé (IPS), Monsieur Kevin Provencher. Il viendra dans un premier temps en dépannage 2 lundis par mois. Il a débuté le lundi 25 octobre dernier.

Kevin Provencher est membre de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ), il exerce comme infirmier praticien spécialisé en soins de première ligne à la Super clinique Médigo (GMF-R) et au CLSC St-Rédempteur à Gatineau.

Pour prendre un rendez-vous, veuillez communiquer au (819) 508-2070.

### La Coopérative de Santé du nord de la Petite-Nation

75-2, rue Hôtel-de-Ville  
Chénéville (Québec) J0V 1E0

Si vous désirez plus d'information sur les services offerts par la COOP ou si vous désirez devenir membre, consultez le site internet : [www.coopsantepetitenation.com](http://www.coopsantepetitenation.com)



*Prévenir l'isolement et  
la solitude des aînés  
et favoriser leur bien-être.*



Comité Régional 3e Âge Papineau



134 rue Principale, St-André-Avellin (Québec) J0V 1W0

Téléphone : 819-983-1565

Courriel : [cr3A1978@gmail.com](mailto:cr3A1978@gmail.com)

[www.cr3a.ca](http://www.cr3a.ca)

- ▶ rencontres et visites d'amitié;
- ▶ appel de bienveillance;
- ▶ rappel de prise de médicaments;
- ▶ sessions d'information;
- ▶ appareils de sécurité;
- ▶ impôts et soutien «paperasse»;
- ▶ soutiens et références.

Vous aidez quelqu'un qui est malade, qui a un handicap ou en perte d'autonomie?

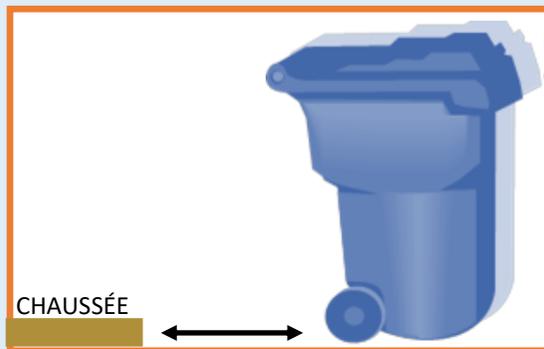
Le centre de soutien et de formation pour proches aidants vous offre des services gratuitement :

**soutien individuel—groupes d'entraide—formations virtuelles**

## ATTENTION À VOS BACS EN PÉRIODE HIVERNALE !

**Saviez-vous** que la Municipalité a mandaté Excavation Lirette pour les travaux d'entretien de la neige sur plus de 75 kilomètres de routes sur son territoire ? Pour en faciliter le déneigement, voici quelques consignes à respecter pour la saison hivernale à venir :

Lors de la journée de la collecte, il importe de s'assurer que les bacs d'ordure et de recyclage sont disposés de façon à ne pas nuire aux opérations de déneigement. Les bacs doivent être situés **en bordure du chemin ou de la route, sur le terrain de la résidence desservie par le service**. Le bac roulant doit être placé sur votre terrain, de 12 à 36 pouces de distance de la bordure du chemin ou de la route, de façon à ne pas nuire à la circulation ou à l'entretien de la voie publique.



Le positionnement du bac en retrait de la chaussée permet également d'**éviter les bris de bacs** pouvant être occasionnés par les opérations de déneigement en période hivernale. Les roues du bac (côté de la poignée) doivent être orientées vers le chemin, afin d'éviter les bris au niveau du couvercle lorsqu'il est vidé et faciliter le travail des employés du service.

Dans les prochaines semaines, assurez-vous de bien identifier, à l'aide de balises de couleur appropriée, les murs, les haies, les clôtures et autres éléments paysagés ou structuraux présents en bordure de la route. Ces éléments doivent être situés à **60 cm de l'emprise de rue** (ligne de terrain).

Les abris d'hiver doivent, quant à eux, être situés à **plus d'un mètre de l'emprise de rue**.

Rappelez-vous qu'il est interdit de déposer de la neige dans tous les chemins et routes de la Municipalité.

Enfin, sachez que les équipes travaillent parfois tard dans la nuit ou très tôt le matin en période hivernale. Leur seul objectif est de procéder rapidement au déneigement des routes, afin de vous permettre de circuler de façon sécuritaire sur l'ensemble de notre territoire. Nous faisons appel à votre patience, mais également à votre indulgence afin de leur permettre de compléter rapidement leurs opérations de déneigement.

Bonne saison hivernale !

# Chronique : « Pour le bien de nos aînés »

## CONDUIRE EN TOUTE SÉCURITÉ POUR LES AÎNÉS AU VOLANT

Conserver son permis de conduire est une question d'indépendance qui est primordiale chez les aînés, en particulier chez ceux qui ont conduit toute leur vie ou presque.

Le processus de vieillissement entraîne des changements qui peuvent influencer sur l'aptitude des personnes âgées à conduire en toute sécurité. Voici quelques changements qui se produisent lorsqu'on vieillit : un affaiblissement de la vue, notamment la nuit; une moins bonne perception de la profondeur et des incapacités dues à des affections, telles que l'arthrite et les rhumatismes, qui limitent les mouvements et ralentissent le temps de réaction et les réflexes.

Il n'existe aucune limite quant à l'âge auquel une personne doit cesser de conduire. Le degré de vieillissement varie selon les individus, il est important de reconnaître les changements que l'âge produit et apprendre à composer avec ces derniers. Les médicaments peuvent aussi avoir un effet sur l'aptitude des personnes âgées à conduire. Les conducteurs âgés prennent vraisemblablement plusieurs médicaments en une fois. Il est essentiel de savoir si ces médicaments auront un effet sur leur aptitude à conduire. Lorsque des collisions impliquent des conducteurs âgés, c'est, le plus souvent, parce qu'ils ont réagi trop lentement, qu'ils n'ont pas vu un panneau, une voiture ou un piéton ou en raison d'interactions avec d'autres passagers. Les médicaments peuvent rendre un conducteur plus susceptible à l'un de ces facteurs.

Si plus d'un médecin prescrit des médicaments sans savoir ce que les autres prescrivent, les effets secondaires et les réactions indésirables peuvent être inattendus, ce qui peut se répercuter sur la conduite. Donnez la liste de tous les médicaments que vous prenez, y compris les médicaments en vente libre, à votre médecin et à votre pharmacien.

Même si des histoires tragiques de collisions impliquant des personnes âgées poussent certains à réclamer des permis de conduire assortis de limites d'âge, une solution plus réaliste et plus pratique consisterait à mieux sensibiliser les conducteurs et à améliorer la condition physique des conducteurs.

Bien que l'autonomie soit importante aux yeux de tous, nous devons nous rendre à l'évidence qu'un jour, il ne nous sera plus possible de conduire. Alors que de nombreux baby-boomers regardent leurs parents composer avec le vieillissement, des questions difficiles se posent : Comment savoir quand mes parents ne pourront plus conduire? Comment devrais-je m'y prendre pour leur dire?

### Vision, ouïe et médicaments

- ▶ Faites-vous examiner régulièrement la vue et l'ouïe.
- ▶ Lorsque vous voyagez, portez toujours vos lunettes ou votre appareil auditif.
- ▶ Donnez-vous le temps de vous habituer à de nouvelles lunettes et faites-les vérifier régulièrement.
- ▶ Demandez à votre médecin ou à votre pharmacien de vous dire quels sont les effets des médicaments prescrits sur la conduite. Si vous prenez des médicaments, vous ne serez peut-être pas en mesure de conduire du tout.
- ▶ Prenez tous vos médicaments selon les instructions qui vous ont été données. Assurez-vous que les effets conjugués de vos médicaments n'altèrent pas votre conduite. Si vous voyez plus d'un médecin, assurez-vous que tous savent tout ce que vous prenez.

## Agir pour une gestion responsable!

### Prolongement du projet pilote de compostage

Nous désirons vous informer que le projet pilote de compostage sera prolongé jusqu'au 15 mai 2022, et ce, pour deux motifs :

- ▶ plus grande accessibilité aux divers utilisateurs en période estivale (distribution du sondage prévu en juin 2022);
- ▶ constat des inconvénients durant la saison hivernale et ajout de bacs.

Nous sommes heureux de constater une grande réceptivité de la part de nos citoyens ainsi qu'une collaboration accrue écoresponsable. Voici un résumé de la compilation du tonnage du compost : 1,82 t/m au mois d'août, 3,01t/m au mois de septembre et 21,84 t/m au mois d'octobre. Le tout pour un total de 26,67 tonnes métriques.

### Pour contribuer à l'atteinte des objectifs de la politique québécoise de gestion des matières résiduelles

Saviez-vous que l'enfouissement des matières organiques sera totalement interdit par le gouvernement du Québec d'ici 2024? Il ne reste donc que quelques années aux municipalités et villes québécoises pour se conformer aux exigences gouvernementales.

### Pour limiter les quantités enfouies

Plus de 45 % des matières résiduelles produites par les ménages sont compostables. En participant collectivement à un programme de collecte des matières organiques, d'importantes quantités seront ainsi détournées de l'enfouissement.

### Pour préserver l'environnement

En l'absence d'oxygène dans les sites d'enfouissement, les matières organiques enfouies ne peuvent se transformer en compost. Elles sont plutôt soumises à une décomposition qui génère des gaz nauséabonds et explosifs (biogaz) qui contribuent à l'effet de serre. En utilisant le bac brun pour récupérer nos résidus alimentaires, nous réduisons ainsi la charge polluante des lieux d'enfouissement et nous contribuons à l'amélioration de la qualité des sols.

Le procédé de compostage produit 20 fois moins de gaz à effet de serre que l'enfouissement.

### Pour réduire les coûts liés à l'enfouissement

Alors que les coûts d'enfouissement augmentent sans cesse, le compostage et la valorisation des matières recyclables permettent aux municipalités et aux villes de diminuer leur facture puisque le **gouvernement du Québec leur verse une redevance liée à leur performance**. Ainsi, plus vous contribuez à la collecte des matières recyclables et organiques, plus grande est la redevance, ce qui se traduit par des économies importantes pour votre municipalité et donc pour les contribuables.

## HORAIRE DE L'ÉCOCENTRE

Veillez prendre note que depuis le 23 octobre jusqu'au 7 mai 2022, l'écocentre situé au 123, chemin du Parc dans la Municipalité de Lac-Simon est ouvert seulement le samedi de 10 h à 16 h. Il poursuivra donc ses activités cet hiver et ce printemps à raison d'une journée par semaine.

### **Le centre de récupération vous permet de disposer :**

- ▶ Des matériaux de construction et de rénovation;
- ▶ Bois/gypse/isolants/tuyaux/et meubles.
- ▶ Les résidus domestiques; peintures/piles/tubes néons/cellulaires.
- ▶ Les appareils électriques et électroniques; tels que les métaux et les électroménagers.
- ▶ Les pneus sans les jantes.
- ▶ Les résidus verts de jardin.
- ▶ Les branches de moins de 4 pouces de diamètre.

### **Produits non acceptables :**

- ▶ Le chlore/les pesticides/les acides/et bases.
- ▶ Les bardeaux d'asphalte.

Ce service est gratuit pour les propriétaires des municipalités de Lac-Simon et Chénéville. (Une preuve de possession d'immeuble est demandée. Des frais peuvent être applicables)

Lorsque vous disposez des matériaux de construction, le permis de rénovation est demandé. Cependant, nous n'acceptons pas les matériaux de construction dans le cadre d'une démolition.

## LA MUNICIPALITÉ SOLLICITE LA COLLABORATION DE LA POPULATION

Si vous constatez qu'un luminaire de rue est non fonctionnel, n'hésitez pas à communiquer avec nous au (819) 428-3906. En dehors des heures d'ouverture, laissez-nous un message détaillé indiquant le chemin ou la rue et le numéro civique le plus près, afin que nous localisions rapidement le luminaire à réparer.

Nous vous remercions de votre collaboration.

## DONS DE DENRÉES ALIMENTAIRES POUR LA GUIGNOLÉE



Jusqu'au le 22 décembre prochain, nous vous encourageons à venir participer à notre collecte de dons de denrées alimentaires (non périssables) pour nos familles les plus démunies de Lac-Simon.

Des boîtes de Noël ont été déposées à l'entrée de l'hôtel de ville et de la salle du Conseil municipal afin de recevoir vos dons.



Nous comptons sur votre habituelle générosité.

## COMITÉ DES LOISIRS : BÉNÉVOLES RECHERCHÉS

*Vous avez du temps, vous avez des idées?*

*veuillez lire ceci :*

Puisque l'année 2021 tire à sa fin, le comité des loisirs planifie actuellement le calendrier des activités pour l'année 2022. Afin d'être en mesure de vous en offrir plus, le comité est à la recherche de bénévoles qui seront en mesure de les accompagner à travers les différents événements et activités.

Si vous avez de l'intérêt, n'hésitez pas à les contacter via la page Facebook ou par courriel à l'adresse suivante : [anik.bois@outlook.com](mailto:anik.bois@outlook.com)



# ENTENTE ENTRE LE PARC DES MONTAGNES NOIRES DE RIPON ET LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SIMON



## PLEIN AIR D'HIVER AUX MONTAGNES NOIRES

Du 1<sup>er</sup> novembre 2021 au 30 avril 2022, les résidents des municipalités participantes auront accès gratuitement au site du Parc des Montagnes Noires de Ripon.

Les adeptes de plein air n'auront qu'à montrer une preuve de résidence au Chalet Stéphane-Richer. (Permis de conduire, facture de taxes, contrat notaire, bail et facture d'électricité)

Les résidents auront également une réduction de 15% sur toute location d'hébergement\*  
(\* valide du dimanche au jeudi seulement)

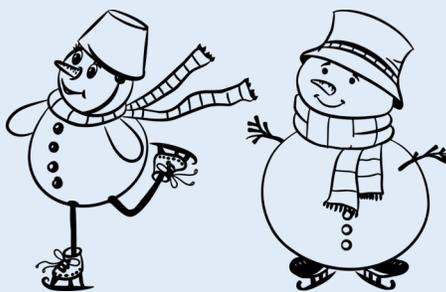
### MUNICIPALITÉS PARTICIPANTES

Montpellier (Association des Loisirs)  
Chénéville  
Notre-Dame-de-la-Paix  
Mayo  
Canton de Lochaber  
Thurso  
Saint-André-Avellin  
Lac-Simon  
Saint-Émile-de-Suffolk

Carte des sentiers disponible sur l'application 



Corporation des loisirs de Papineau  
Parc des Montagnes Noires



# ACTIVITÉS HIVERNALES

## PATINOIRES, GLISSADES...

Venez patiner sur notre sentier de patins en forêts ou sur la nouvelle patinoire d'entraînement.

L'ouverture sera annoncée sur notre site Internet ([www.lac-simon.net](http://www.lac-simon.net)) et sur les réseaux sociaux dès que les conditions hivernales le permettront.



Situé au 105, chemin du Parc (caserne des pompiers) :

- ▶ un décor enchanteur, magnifiquement éclairé en soirée
- ▶ une glissade y sera aménagée pour les petits et les grands;
- ▶ une cabane chauffée est à votre disposition pour mettre vos patins;
- ▶ toilettes publiques accessibles.

**IL EST OBLIGATOIRE DE RESPECTER LES NORMES ÉMISES PAR LA SANTÉ PUBLIQUE,  
DES AFFICHES INFORMATIVES SERONT SUR PLACE.**

### RÈGLEMENTS

- Les enfants doivent être accompagnés d'un ADULTE en tout temps;
- le port du casque est FORTEMENT recommandé;
- assurez-vous de toujours bien fermer la porte de la cabane chauffée;
- la Municipalité de Lac-Simon n'est pas responsable des objets perdus et volés.

## SKI DE FOND, RAQUETTES...

Pour celles et ceux qui désirent s'adonner au **ski de fond et à la raquette**, vous pouvez profiter de 16 Km de sentiers entretenus régulièrement. Deux stationnements sont mis à votre disposition soit au 475, route 321 et au 105, chemin du Parc. Vous retrouverez également à ces endroits des cartes des sentiers. La carte est également disponible au site internet de la Municipalité ([www.lac-simon.net](http://www.lac-simon.net)), sous la rubrique *Tourisme et événements/loisirs et sports*.



Nous tenons à vous rappeler que nos sentiers sont accessibles grâce à certains propriétaires de la Municipalité qui nous prêtent généreusement leurs terrains donnant accès à ceux qui souhaitent faire du ski de fond et de la raquette. Ces propriétaires exigent que les randonneurs s'en tiennent aux pistes entretenues par la Municipalité et qu'aucun véhicule motorisé tel que les motoneiges et les quads n'empruntent ces sentiers.

En dehors de la saison hivernale, nous désirons vous informer que ces sentiers redeviennent privés et non accessibles.

# ACTIVITÉ POUR TOUTE LA FAMILLE

du samedi 18 décembre au 10 janvier

Enfants, parents et grands-parents de Lac-Simon, partez à la recherche des 12 lutins cachés sur le chemin du Parc

## Message du Pôle Nord

Lorsque le **Petit peuple du Pôle Nord** est venu installer la boîte aux lettres à la caserne des pompiers, **les lutins** sont tombés en amour avec Lac-Simon.

Au grand malheur du Père Noël, **douze d'entre eux** se sont cachés le long du **chemin du Parc** au lieu de retourner au Pôle Nord.

**Père Noël demande votre aide pour les retrouver.** Il offre même une récompense à faire tirer parmi tous ceux et celles qui auront repéré **l'emplacement** des douze fugitifs.

Les **formulaires de participation** et les **crayons** sont disponibles dans la petite boîte de bois située à l'entrée du parc canin Alpha. Vous pourrez ensuite déposer votre formulaire dûment rempli dans la boîte aux lettres du Père Noël située près de la caserne.

Il espère que vous les retrouverez!

La recherche commencera dès le 18 décembre et elle se terminera le 10 janvier. Il est très important **de ne pas tenter de toucher les lutins**, car au contact des humains, ils redeviennent flocons de neige.



# MESSAGE IMPORTANT À TOUS LES ENFANTS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SIMON

Le Père Noël sera à la caserne-incendie  
le samedi 18 décembre 2021



Une énorme boîte aux lettres rouge est apparue près de la caserne des pompiers afin que les enfants de Lac-Simon puissent écrire au Père Noël.

Si tu as de 0 à 12 ans, tu peux écrire ta lettre au Père Noël dans laquelle tu pourras lui dire le cadeau que tu souhaites recevoir à Noël. **Dépêche-toi, tu as jusqu'au 10 décembre.** Tu peux déposer ta lettre dans cette boîte magique... et recevoir une réponse si tu indiques ton adresse de retour.



Voici son adresse à mettre sur ton enveloppe :

*Petit Papa Noël*  
103 ★★☆☆ chemin du Parc  
Pôle Nord 704 070

## NOTE IMPORTANTE AUX PARENTS :

Le Père Noël et ses lutins feront la distribution des cadeaux aux enfants présents le samedi 18 décembre (entre 18h et 20h, le déroulement détaillé de l'activité vous sera transmis après inscription). Pour ne pas oublier personne, les parents doivent inscrire leur enfant par courriel à :

[communication@lac-simon.net](mailto:communication@lac-simon.net)

**Le Père Noël doit avoir les informations suivantes pour préparer chaque cadeau :**

- ★ prénom et nom, (garçon ou fille)
- ★ l'âge
- ★ l'adresse



Merci aux  
Amis de l'entraide du Nord de la  
Petite Nation pour leur  
contribution à cette activité



*Joyeux Noël*

*et*

*Bonne Année 2022*

